


LES DOCUMENTS

Compte Administratif Rapport de présentation

Année 2024 - Bandol



L'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) crée de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financières des collectivités territoriales. Une note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au compte administratif.

Sommaire

I. Le vote du compte administratif

- A. Définition
- B. Procédure d'adoption

II. Budget principal

- A. Présentation du compte administratif
- B. Ratios
- C. Faits marquants de 2024

III. Compte administratif des budgets annexes

- A. Régie des parkings
- B. Port de Bandol
- C. Chambre funéraire



I- Le vote du compte administratif

A. Définition

Le compte administratif rapproche les prévisions inscrites au budget des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres), et présente les résultats comptables de l'exercice. Il est soumis par l'ordonnateur, pour approbation, à l'assemblée délibérante qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice. Avant le 1er juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice, le trésorier établit un compte de gestion par budget voté (budget principal et budgets annexes).

Le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, et présente également les comptes de bilans qui ne sont pas ventilés par l'ordonnateur tels que les comptes de tiers (4) ou les comptes financiers (5). Il comporte une balance générale de tous les comptes, et le bilan comptable de la collectivité, qui décrit de façon synthétique l'actif et le passif. Le compte de gestion est également soumis au vote de l'assemblée délibérante qui peut constater ainsi la stricte concordance des deux documents (compte administratif et compte de gestion).

I- Le vote du compte administratif

B. Procédure d'adoption

Dans les séances où le compte administratif est débattu, le Conseil municipal doit élire son président de séance. L'article L. 2121-4 du CGCT précise que le maire peut assister à la partie de la séance au cours de laquelle le Conseil municipal examine et débat du compte administratif qu'il soumet au vote. Il doit toutefois se retirer au moment du vote.

L'article L. 1612-12 alinéa 2 du CGCT dispose que le compte administratif est arrêté si une majorité des voix ne s'est pas dégagée contre son adoption.

A l'issue du vote du compte administratif et du compte de gestion, les résultats peuvent affectés et repris au budget supplémentaire (sauf reprise anticipée des résultats au budget primitif).

II. Budget principal

Le budget principal prend en compte l'ensemble des dépenses et des recettes d'ordre général de l'exercice tant en fonctionnement qu'en investissement.

Le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) est porté par ce budget dont **tous les montants sont TTC**.

A) Présentation du compte administratif

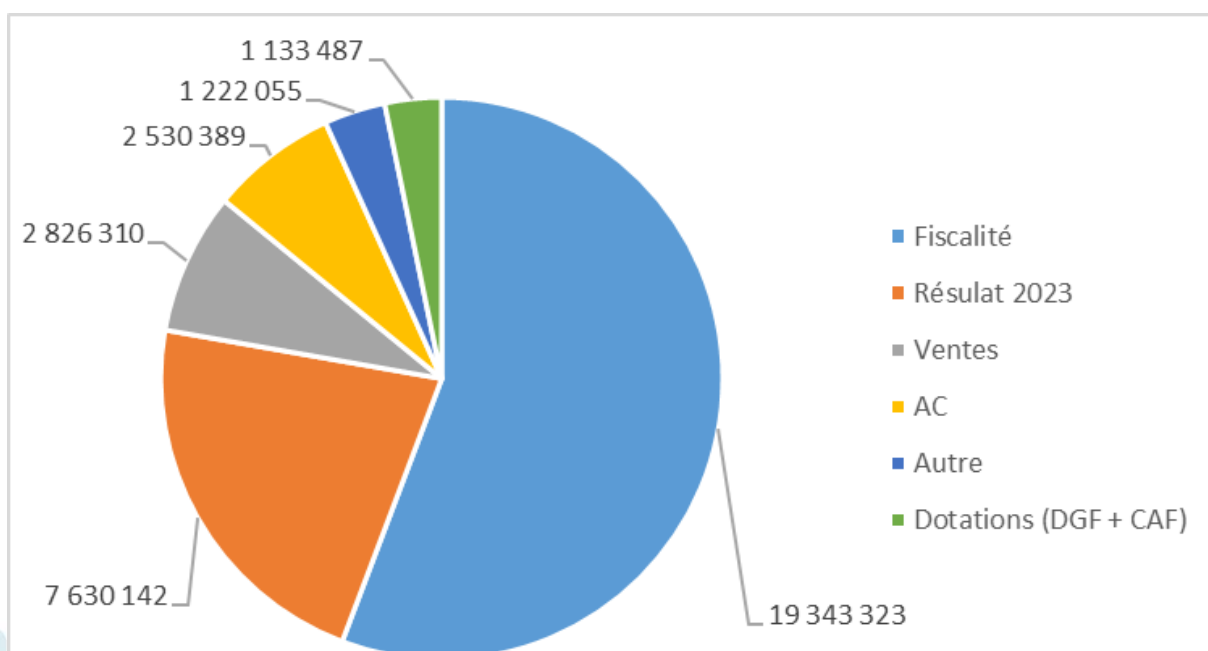
SECTION DE FONCTIONNEMENT

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 34 685 706€

Pour mémoire CA 2023 : 34 046 606 € soit une hausse de 1,9 %

Les recettes de fonctionnement sont constituées :

- **de recettes réelles qui se caractérisent par un flux financier et ayant un impact sur l'équilibre budgétaire**
(chapitres 70, 73, 731, 74, 75, 76, 77, 013)
- **De recettes dites d'ordre qui n'occasionnent aucun mouvement de trésorerie et restent équilibrées en dépenses et en recettes**
(chapitres 042, 002)



Les recettes réelles :

Chapitre 70 - PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES : 2 826 310 €

Pour mémoire CA 2023 : 1 501 945 € soit une hausse de 88,2%

Ce chapitre est composé des recettes liées aux ventes de produits et services. L'évolution de 88 % est due au passage à la M57 qui impacte les natures budgétaires (en M14 , l'occupation du domaine public était enregistrée au chapitre 73). En 2024, les recettes réalisées s'établissent comme suit :

- Redevances d'occupation du domaine public : 1 M€
- Remboursement de frais et de taxes : 0,62 M€
- Droits de stationnement et location voie publique : 0,34 M€
- Redevances et droits des services à caractère social : 0,3 M€
- Redevances et droits des services périscolaires et d'enseignement : 0,19 M€
- remboursements de frais de personnel du budget annexe régie des parkings : 102 k€
- Concessions cimetières : 91,8 k€
- Autres produits des activités annexes : 56 k€

Chapitre 73 – REMBOURSEMENTS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS : 2 530 389 €

Pour mémoire CA 2023 : 2 474 595€ soit une hausse de 2,3%

Ce chapitre est constitué des attributions de compensation versées par la CASSB au titre du transfert de compétences. En 2024, ces recettes s'élèvent à 2 530 389 €.

Chapitre 731 – FISCALITE DIRECTE LOCALE :

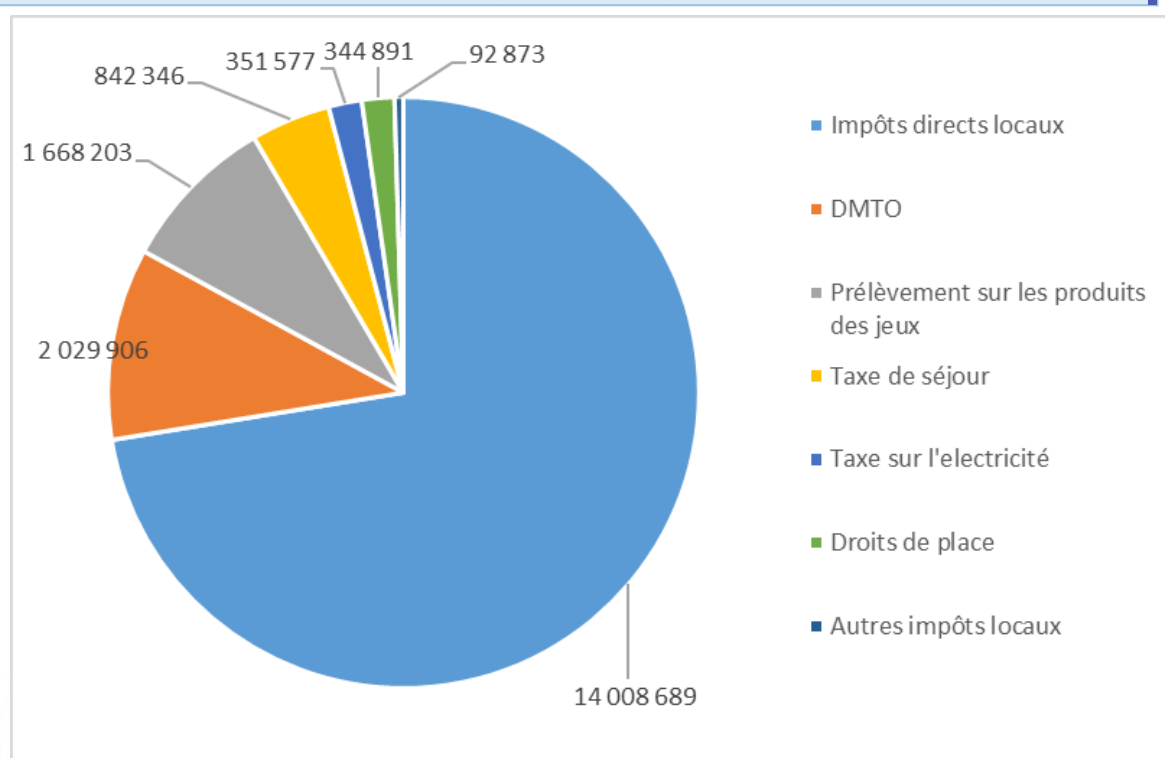
19 343 323 €

Pour mémoire CA 2023 : 19 539 308 € soit une baisse de 1%

Comme évoqué au chapitre 70, le passage à la M57 a impacté les natures sur plusieurs chapitres. En particulier, les droits d'occupation du domaine public sont passés du chapitre 73 au chapitre 70, ce qui explique la baisse de 91% des autres impôts locaux. Le chapitre 731 quant à lui, bien qu'issu du chapitre 73, comporte uniquement la fiscalité directe locale dont les recettes ont augmenté de 450 k€ depuis 2023 (+3,3 %).

Les opérations au chapitre 731 sont constituées des recettes suivantes :

Impôts et taxes	2023	2024	Ecart	%
Impôts directs locaux (TFPB, TFPNB, THRS et autres contributions directes)	13 423 484	14 008 689	585 205	4%
DMTO	1 764 322	2 029 906	265 584	15%
Taxe de séjour	726 255	842 346	116 091	16%
Droits de place	312 539	344 891	32 352	10%
Prélèvement sur les produits des jeux	1 776 061	1 668 203	- 107 858	-6%
Taxe sur l'électricité	467 673	351 577	- 116 096	-25%
Autres impôts locaux	1 068 974	92 873	- 976 101	-91%



Chapitre 74 – DOTATIONS ET PARTICIPATIONS :

1 133 487 €

Pour mémoire CA 2023 : 1 062 398 € soit une hausse de 6,7%

Ce chapitre comporte les subventions de fonctionnement et les dotations, à savoir les plus importantes :

- La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) est la principale dotation de fonctionnement versée par l'Etat. Pour Bandol, sa trajectoire tend vers 0 à l'horizon 2027 et s'élève à 429 590 € en 2024 (contre 433 065 € en 2023)
- Les Participations de la Caisse des Allocations Familiales (CAF) dans le cadre des services publics extrascolaires à hauteur de 505 000 € dont 230 k€ pour l'ALSH/centre loisirs, 162 k€ pour le multi accueil et 113 k€ pour la crèche et les garderies
- Une dotation pour les titres sécurisés : 33 030 €

Chapitre 75 – AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE :

1 134 463 €

Pour mémoire CA 2023 : 828 256 € soit une hausse de 37%

Ce chapitre comporte principalement les revenus des immeubles pour près d'1M€, en hausse de 24% par rapport à 2023 (0,8 M€).

Les autres recettes sont constituées essentiellement de pénalités (60 k€) et d'opérations de gestion courante (65 k€).

Chapitre 76 – PRODUITS FINANCIERS : 65 515 €

Pour mémoire CA 2023 : 69 710 € soit une baisse de 6%

Ces crédits sont constitués du remboursement des intérêts de l'emprunt contracté par la ville dans le cadre du financement d'investissements sur le budget parc de stationnement, à hauteur de 65 430 €. Le remboursement du capital fait l'objet d'une inscription au chapitre 27 en recettes d'investissement.

Chapitre 013 – ATTENUATIONS DE CHARGES : 15 901€

Pour mémoire CA 2023 : 54 570 € soit une baisse de 70,9%

Les recettes dans ce chapitre correspondent aux remboursements sur la rémunération du personnel (contrat d'insertion, indemnités journalières et l'assurance) ainsi qu'aux remboursements des charges sur les détachements et remboursements CNRACL (Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales).

Les recettes d'ordre :

Chapitre 042 – OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS : 6 176 €

Pour mémoire CA 2023 : 5 911€ soit une hausse de 4,5%

Ces recettes d'ordre comprennent la quote-part de subventions amortissables (opération comptable).

Chapitre 002 – RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE : 7 630 142 €

Pour mémoire CA 2023 : 8 410 295 € soit une baisse de 9,3%

Le résultat reporté 2023, affecté sur l'exercice 2024, s'élève à 7,63 M€.

II. Budget principal

A) Présentation du compte administratif

SECTION DE FONCTIONNEMENT

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 21 404 626 €

Pour mémoire CA 2023 : 20 780 247 € soit une hausse de 3 %

Les dépenses de fonctionnement sont constituées :

- **de dépenses réelles qui se caractérisent par un flux financier et ayant un impact sur l'équilibre budgétaire**
(chapitres 011, 012, 014, 65, 66, 67, 68)
- **De recettes dites d'ordre qui n'occasionnent aucun mouvement de trésorerie et restent équilibrées en dépenses et en recettes**
(chapitres 042, 023)

Les dépenses réelles :

Directions / Services	Principales dépenses réelles (hors masse salariale, contributions et subventions)	Montant 2024	%
DST	Marché nettoyage ville, éclairage public, maintenance et réparations, fluides	3 696 443	56,9%
Animatrimon, culture, sport et communication	Fournitures, services extérieurs, expositions, réceptions publications	1 084 002	16,7%
Temps de l'enfant	Alimentation, petits matériels, fournitures, maintenance	568 193	8,7%
Services supports (marché, juridique, RH, Finances)	Cotisations, assurances, fournitures et petits matériels, services divers	452 097	7,0%
Urbanisme	Etudes, maintenance, honoraires	358 788	5,5%
Informatique	Maintenance, services divers et télécommunications	279 987	4,3%
Police municipale	Fournitures, maintenance et services divers	62 192	1,0%
TOTAL GENERAL		6 501 703	

Chapitre 011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL :

5 941 174 €

Pour mémoire CA 2023 : 5 356 256€ soit une hausse de 10,9%

Ces dépenses sont constituées principalement :

- des fluides
- des achats alimentaires et de petits équipements
- des entretiens et réparations
- des locations, du paiement des marchés publics de biens et de services
- des publications, honoraires, frais postaux et assurances
- des frais de déplacement et de transport

Ces dépenses sont maîtrisées d'une manière générale par la mise en œuvre d'un budget constant d'une année sur l'autre, à l'exception des biens et services qui ont subi pleinement l'inflation depuis fin 2022 (marchés publics, fluides et alimentation en particulier),

La hausse des dépenses en 2024 par rapport à 2023 s'explique par les principaux postes de dépenses suivants :

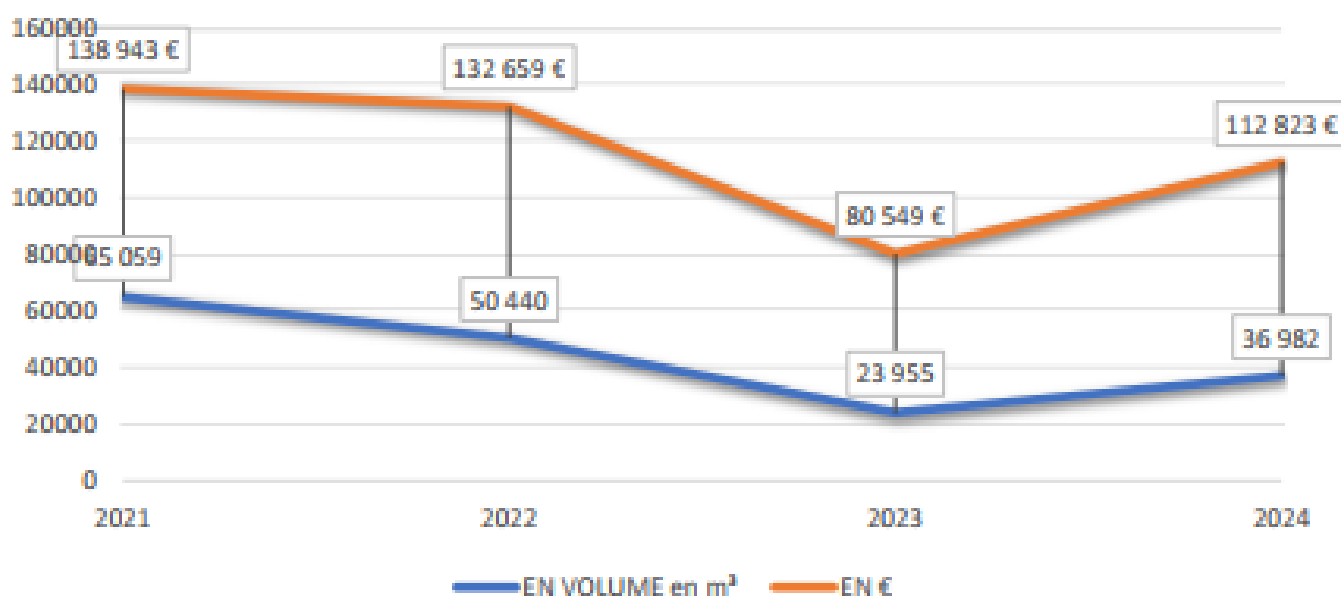
Dépense	2023	2024	Ecart	%
Taxe foncière	418 166	525 009	106 843	26%
Entretien et réparation (voiries, espaces verts et garage)	513 285	596 005	82 720	16%
Annonces et insertions, communication, foires, expositions et fêtes et cérémonie	93 857	170 428	76 572	82%
Marché de nettoyage de la ville (Suez)	1 433 913	1 508 598	74 685	5%
Etudes et recherches	28 472	53 639	25 167	88%
Pièces et outils pour véhicules	31 654	56 471	24 817	78%
Fluides (voir focus pages suivantes)	601 395	621 710	20 315	3%
Vêtements de travail et pièces magasin	142 850	158 989	16 139	50%
Assurances	61 874	76 388	14 513	23%
Frais de nettoyage des locaux	261 259	272 550	11 291	4%
Dépenses d'alimentation	263 166	269 400	6 233	2%

Focus sur les dépenses d'eau et d'énergie

Bilan sur les consommations d'eau

CONSUMMATION D'EAU	2021	2022	2023	2024	Evol. 2023 / 2024
EN VOLUME en m ³	65 059	50 440	23 955	36 982	54,38 %
EN €	138 943 €	132 659 €	80 549 €	112 823 €	40,07 %
prix au m ³	2,14 €	2,63 €	3,36 €	3,05 €	-9,27 %

Evolution de la consommation d'eau 2021 - 2024



Dépenses par secteur

Répartition des dépenses réalisées	2022	2023	2024	Evol. 2023 / 2024
Espaces verts	73 602,00 €	29 306,00 €	50 543,00 €	72,47 %
Eau domestique	50 937,00 €	45 767,00 €	55 409,00 €	21,07 %
Abonnement individuel	3 251,00 €	1 511,00 €	2 422,00 €	60,29 %

Répartition en volume consommé	2022	2023	2024	Evol. 2023 / 2024
Espaces verts	36233	13026	22350	71,58 %
Eau domestique	11116	9024	12285	36,14 %
Abonnement individuel	807	349	627	79,66 %

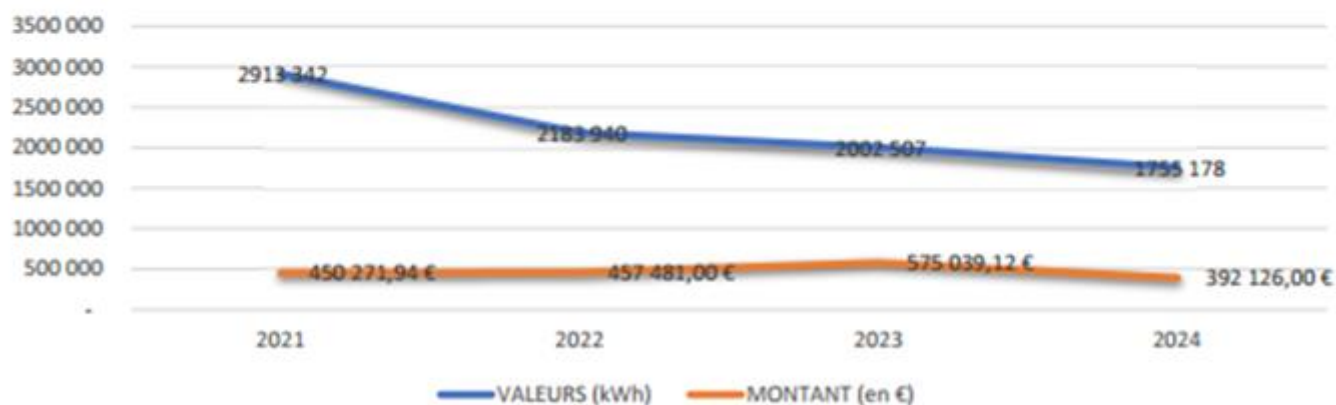
Les restrictions sur la consommation d'eau sont marquantes, entre les années 2022 et 2023 avec une diminution de plus de moitié.

La consommation d'eau sur l'année 2024 retrouve un niveau plus important mais reste inférieure aux consommations des années précédentes. C'est essentiellement le secteur des espaces verts qui est concerné par les variations de consommation.

Bilan sur les consommations d'électricité

CONSUMMATION D'ELECTRICITE	2021	2022	2023	2024	EvoL. 2024/2023
MONTANT (en €)	450 271,94 €	457 481,00 €	575 039,12 €	392 126,00 €	-32%
VALEURS (kWh)	2 913 342	2 183 940	2 002 507	1 755 178	-12%
Tarif moyen du kWh	0,15 €	0,21 €	0,29 €	0,20 €	-41%

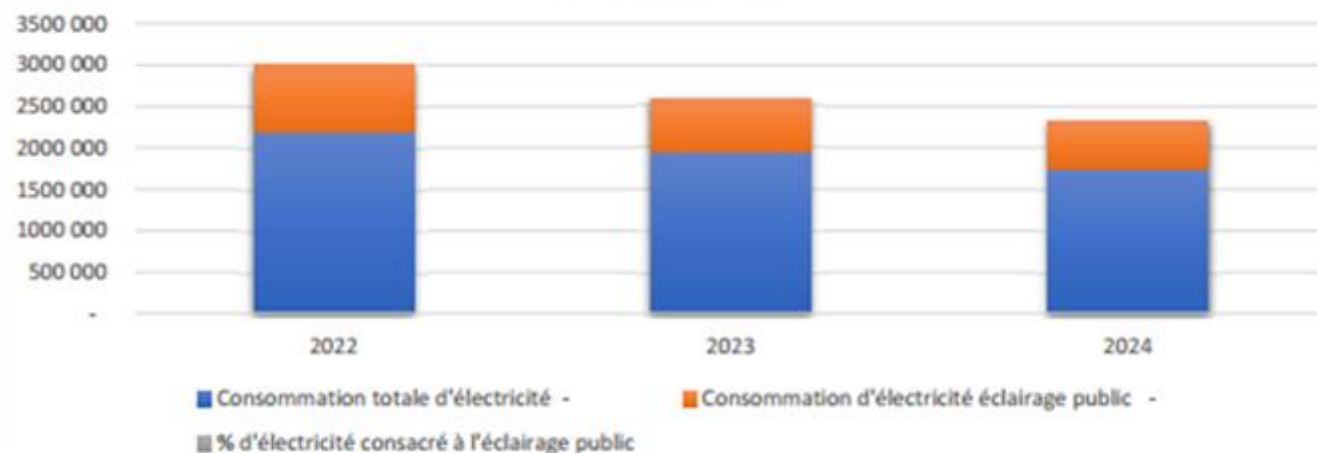
Evolution consommation d'électricité 2021 - 2024



Eclairage public

Part de l'éclairage public en kWh	2021	2022	2023	2024	EvoL. 2024/2023
Consommation totale d'électricité	-	2 183 940	1 947 428	1 755 178	-11%
Consommation d'électricité éclairage public	-	811 140	631 083	562 651	-12%
% d'électricité consacré à l'éclairage public		37%	32%	32%	

Evolution des consommations d'électricité avec part éclairage public



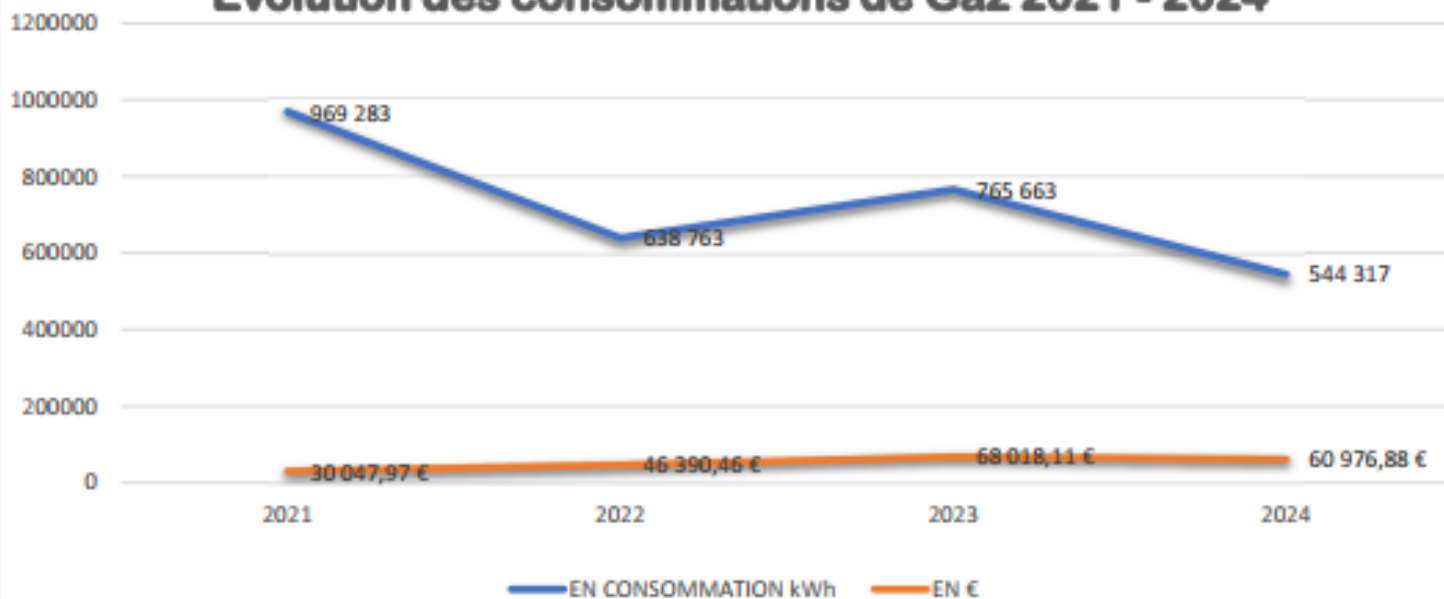
Les consommations d'électricité concernant l'éclairage public ont diminué de 11% (investissements éclairages intérieurs et retour à la normale des installations gaz). Une baisse globale de 12% de consommation d'électricité ainsi qu'une baisse de 29% du prix d'achat du kWh (gestion de TE83 : marché ARHEN) ont permis une diminution des dépenses de 32%. Le prix du kWh est maintenu en 2025

Bilan sur les consommations de gaz

Evolution des consommations de Gaz en € et kWh 2021- 2024

CONSOMMATION DE GAZ	2021	2022	2023	2024	Evol 2024/2023
EN CONSOMMATION kWh	969 283	638 763	765 663	544 317	-29%
EN €	30 047,97 €	46 390,46 €	68 018,11 €	60 976,88 €	-10%
PRIX UNITAIRE €/kWh	0,03 €	0,07 €	0,09 €	0,11 €	26%

Evolution des consommations de Gaz 2021 - 2024



L'année 2024 correspond à une année de fonctionnement normale pour les installations gaz (absence de défaut impactant les consommations), contrairement à 2022.

La mise en place des boîtiers de régulation sur certaines chaudières (groupe scolaire Octave Maurel et la halte-garderie) permet un effet immédiat sur les consommations (-43%). Les températures extérieures douces en hiver en 2023 sont très proches de celles de 2022 (consommation stable).

Chapitre 012 - CHARGES DE PERSONNEL :

10 723 992 €

Pour mémoire CA 2023 : 10 547 081€ soit une hausse de 1,68%

Ce chapitre correspond aux charges liées à la rémunération des agents et aux charges connexes, la médecine du travail, l'assurance du personnel et certaines prestations sociales légales. .

La masse salariale a augmenté de 1,68% en 2024. Cette augmentation est due à des facteurs exogènes :

- tenue des élections européennes et législatives qui engendrent des heures supplémentaires,
- augmentation de 5 points d'indice au 01/01/2024,
- augmentation du taux de cotisation CNRACL

L'impact de ces mesures a pu être contenu grâce au non remplacement de 4 départs à la retraite sur 7.

Malgré un contexte national défavorable et grâce à sa politique RH volontariste, la commune a pu mettre en place dès 2024 :

- la participation de la collectivité au financement du risque santé pour les agents
- La revalorisation du salaire horaire des assistantes maternelles
- Le maintien d'une enveloppe dédiée à la revalorisation du régime indemnitaire.

Chapitre 014 – ATTENUATIONS DE PRODUITS :

1 935 015 €

Pour mémoire CA 2023 : 1 997 176€ soit une baisse de 3,11%

Ces dépenses correspondent principalement :

- **À l'indemnité SRU pour 806 641 €** : l'article 55 de la loi SRU impose aux communes de disposer d'au moins 25% de logements sociaux dans leur parc immobilier. Une pénalité dite « pénalité SRU » est calculée proportionnellement au déficit en logements sociaux et en dépenses ad hoc. Pour la commune de Bandol, cette pénalité s'établit à 806 641 € en 2024 (contre 710 352 € en 2023).
- **Au FPIC pour 464 518 €** : sont contributeurs au FPIC les ensembles intercommunaux dont le potentiel financier agrégé par habitant est supérieur à 0,9 fois le potentiel financier agrégé par habitant moyen constaté au niveau national. La commune de Bandol est contributrice ainsi que l'ensemble des communes membres de l'EPCI Sud Sainte Baume, ce qui signifie que le bloc communal présente une meilleure situation économique que la moyenne nationale. 464 518 € ont été versés en 2024 au titre du FPIC.
- **Au reversement de la taxe de séjour pour 663 855 €** :
 - à l'office de tourisme : 409 410 €
 - à la Région : 204 010 €
 - au Département : 50 434 €

Chapitre 65 – AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE :

1 590 489 €

Pour mémoire CA 2023 : 1 731 461€ soit une baisse de 8,14%

Ce chapitre affiche les dépenses suivantes pour 2024 :

- **la dotation en fonctionnement à Territoire d'Energie Var** dans le cadre de l'éclairage public (451 k€)

- **la subvention de fonctionnement au CCAS** de Bandol dont le montant 2023 a été reconduit (440 k€)

- **les subventions versées aux associations** du territoire (370k€) ainsi que les participations auprès d'organismes (61k€ : SICTIAM et autres prestataires informatiques)

- **Autres charges de gestion courantes** (123 k€) : redevances domaniales plages, participation au transport scolaire, prestations de restauration scolaire, participations financières en matière d'éducation, droits d'auteurs culture et animation)

- **les indemnités des élus** (146 k€)

Chapitre 66 – CHARGES FINANCIERES :

160 897 €

Pour mémoire CA 2023 : 202 976€ soit une baisse de 8,14%

Il s'agit essentiellement de la charge d'intérêts des emprunts de la commune. L'accès à un taux faible ces dernières années permet de bénéficier aujourd'hui d'intérêts peu élevés.

En 2024, 161 k€ sont dédiés à la charge de la dette soit 2,84% du capital restant dû qui s'établit à 5,6 M€ au 31/12/2024.

Chapitre 67 – CHARGES EXCEPTIONNELLES :

48 596 €

Pour mémoire CA 2023 : 76 335€ soit une baisse de 36,34%

Ces charges sont essentiellement constituées des titres annulés sur exercices antérieurs,

Chapitre 68 – DOTATIONS AUX PROVISIONS :

14 015 €

Ces dépenses concernent la constitution de provisions pour dépréciations, pour risques ou pour charges dans le cadre du principe de prudence.

Les dépenses d'ordre :

Chapitre 042 – OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS :

990 445€

Pour mémoire CA 2023 : 868 960€ soit une hausse de 13,98%

Ce chapitre est constitué des inscriptions des dotations aux amortissements de l'exercice 2024. Ces dépenses d'ordre participent à la constitution de l'autofinancement, car elles ont leur contrepartie en recettes d'investissement au chapitre 040.

Résultat de fonctionnement :

Au titre de l'exercice 2024, la section de fonctionnement présente un résultat excédentaire de 5 650 937 € , en hausse de 16% par rapport à 2023 (4 856 064 €).

Le résultat de fonctionnement avec reprise des résultats reportés s'établit à 13 281 080 € (pour mémoire CA 2023 : 13 266 359 €).

II. Budget principal

A) Présentation du compte administratif

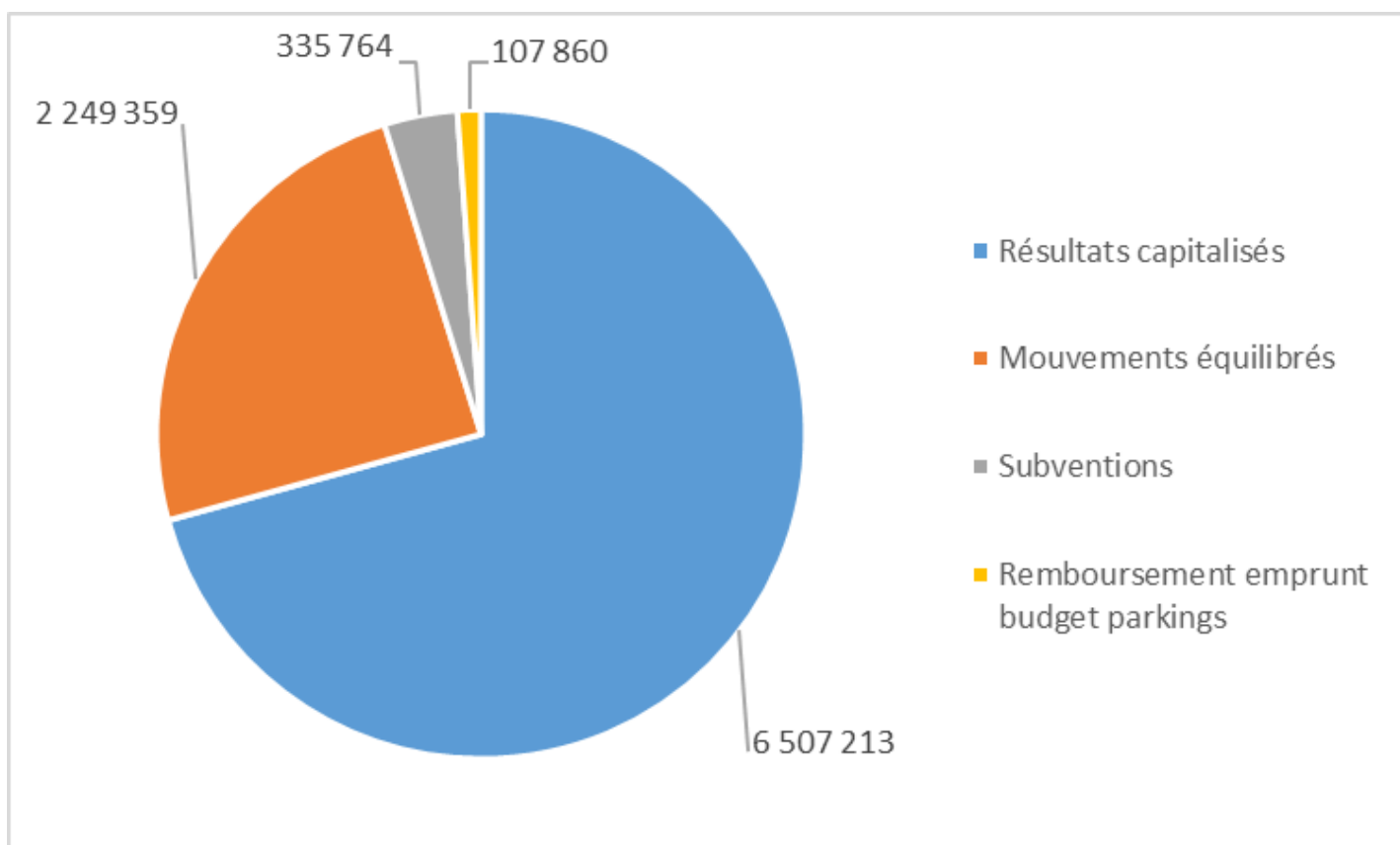
SECTION D'INVESTISSEMENT

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT : 9 200 195€

Pour mémoire CA 2023 : 6 455 802 € soit une hausse de 42,5 %

Les recettes d'investissement sont constituées :

- **de recettes réelles qui se caractérisent par un flux financier et ayant un impact sur l'équilibre budgétaire**
(chapitres 10, 13, 16, 27)
- **De recettes dites d'ordre qui n'occasionnent aucun mouvement de trésorerie et restent équilibrées en dépenses et en recettes**
(chapitres 040, 041, 021)



Les recettes réelles :

Chapitre 10 – DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES :

6 507 212€

Pour mémoire CA 2023 : 4 995 465€ soit une hausse de 30%

Ce chapitre comporte les recettes issues du Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA), de la taxe d'aménagement et des excédents de fonctionnement capitalisés :

Recette	2023	2024	Ecart	%
FCTVA	460 195	609 204	149 009	32%
Taxe d'aménagement	285 478	261 792	- 23 686	-8%
Excédents de fonctionnement capitalisés	4 249 088	5 636 217	1 387 129	33%

Chapitre 13 – SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES :

335 764€


Pour mémoire CA 2023 : 426 779€ soit une baisse de 21,33%

Ce chapitre comporte :

- les subventions d'équipement provenant du Département pour 30 k€ et d'autres établissement publics locaux pour 20 k€,
- les amendes de police qui doivent service à financer les infrastructures en matière de sécurité routière : 285 764 €



Chapitre 16 – EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES : **1 166 666€**



Ce chapitre est constitué des mouvements équilibrés qui représentent 1 166 667 € au titre du contrat de prêt revolving assorti d'une option sur ligne de trésorerie. Cette opération est équilibrée en dépenses et en recettes.

Chapitre 27 – AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES :

107 859 €

Pour mémoire CA 2023 : 102 723€ soit une hausse de 5%

Ce chapitre comporte le remboursement du capital de l'emprunt contracté par la ville dans le cadre du financement d'investissements sur le budget parc de stationnement. Le remboursement des intérêts fait l'objet d'une inscription au chapitre 76 en recettes de fonctionnement.



Les recettes d'ordre :

Chapitre 040 – OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS :

990 445€

Pour mémoire CA 2023 : 868 960€ soit une hausse de 14 %

Ce chapitre globalisé comporte les dotations aux amortissements de l'exercice 2024 pour 990 445 €. Ces recettes d'ordre ont leur contrepartie en dépenses de fonctionnement au chapitre 042.

Chapitre 041 – OPERATIONS PATRIMONIALES :

92 246€

Pour mémoire CA 2023 : 61 873 € soit une hausse de 50 %

Ce chapitre correspond aux écritures comptables nécessaires à la régularisation de l'actif (cessions réalisées antérieurement ainsi que l'intégration des études), Cette inscription est équilibrée en dépenses et en recettes,

II. Budget principal

A) Présentation du compte administratif

SECTION D'INVESTISSEMENT

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT : 11 157 065 €

Pour mémoire CA 2023 : 8 786 563 € soit une hausse de 27%

Les dépenses d'investissement sont constituées :

- de dépenses réelles qui se caractérisent par un flux financier et ayant un impact sur l'équilibre budgétaire (chapitres 16, 20, 204, 21, 23)
- De dépenses dites d'ordre qui n'occasionnent aucun mouvement de trésorerie et restent équilibrées en dépenses et en recettes (chapitres 040, 041, 001)

Les dépenses réelles :

Directions / Services	Principales dépenses réelles (hors remboursement emprunts)	Montant 2024	%
DST	Travaux de voirie et bâtiments, aménagements, acquisitions matériels	6 151 623	87,2%
Urbanisme	Etudes et aménagements de terrains	392 348	5,6%
Temps de l'enfant	Matériel restauration scolaire et mobilier tous services	171 635	2,4%
Animation, culture, sport et communication	Matériel divers et mobilier	149 081	2,1%
Informatique	Ordinateurs et infrastructures réseaux	94 503	1,3%
Police municipale	Matériel de transport et matériel divers	72 701	1,0%
Services supports (marchés, juridique, RH,	Acquisition de mobilier	24 607	0,3%
TOTAL GENERAL		7 056 499	100%

Chapitre 16 – EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES : 1 671 383 €

Pour mémoire CA 2023 : 581 099 € soit une hausse de 188%

Ce chapitre est constitué des 2 opérations suivantes :

➤ Mouvements équilibrés : 1 166 666 €

Les mouvements équilibrés représentent 1 166 666 € au titre du contrat de prêt revolving assorti d'une option sur ligne de trésorerie et 83 333 € d'opérations afférentes à l'emprunt.

La hausse en 2024 par rapport à 2023 s'explique par un retraitage du crédit revolving qui a permis d'économiser une partie des intérêts.

➤ Remboursement du capital de la dette : 421 384 €

CRÉDITS DE PAIEMENT 2024 DU PPI : 7 056 499€

Pour mémoire CA 2023 : 5 475 829 € soit une hausse de 28,9%

Ces crédits de paiement sont déclinés par chapitre ci-après. En 2024 s'est amorcée la politique de lourds investissements prévus en 2025 et 2026 (16,4 M€ en 2025 et 8 M€ en 2026). En outre, les investissements récurrents tels que l'entretien des bâtiments communaux, la réfection de la voirie ou encore les acquisitions de matériel apparaissent dans cette section.

Chapitre 20 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES : 189 905 €

Pour mémoire CA 2023 : 356 515€ soit une baisse de 46,73%

Ce chapitre concerne les 189 905 € d'études dans le cadre des travaux des bâtiments communaux,

Chapitre 204 – SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES :

452 827€

Pour mémoire CA 2023 : 879 367€ soit une baisse de 48,5%

Ce chapitre est constitué :

- des subventions d'équipements versées principalement à TEV83 pour 333 821 €
- des attributions de compensation (AC) d'investissement à hauteur de 100 254 €
- Des subventions d'équipement pour la rénovation du centre ancien à hauteur de 18 752 €

Chapitre 21 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES : 3 110 278€

Pour mémoire CA 2023 : 2 936 878€ soit une hausse de 5,9%

Ce chapitre concerne principalement :

- Des aménagements et agencements : 637 640€
- Des travaux sur bâtiments publics : 594 225€
- Voirie : 563 270€
- Matériel et outillage technique : 487 527€
- Des travaux sur bâtiments scolaires : 281 000€
- Matériel informatique et de bureau : 207 294€
- Matériel de transport : 162 467€
- Réseaux : 122 718€

Chapitre 23 – IMMOBILISATIONS EN COURS :

3 303 487€

Pour mémoire CA 2023 : 1 303 067€ soit une hausse de 154%

Ce chapitre concerne principalement :

- Des installations, matériels et outillage : 1 769 174€
- Des aménagements et agencements de terrain : 973 120€
- Des constructions : 547 450€

Les dépenses d'ordre :

Chapitre 040 – OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS :

6 175 €

Pour mémoire CA 2023 : 5910€ soit une hausse de 4,5%

Ce chapitre globalisé comporte les inscriptions de la quote-part de subventions amortissables (opération comptable). Ces dépenses d'ordre ont leur contrepartie en recettes de fonctionnement au chapitre 042.

Chapitre 041 – OPERATIONS PATRIMONIALES :

92 246€

Pour mémoire CA 2023 : 61 873€ soit une hausse de 49%

Ce chapitre correspond aux écritures comptables nécessaires à la régularisation de l'actif (cessions réalisées antérieurement ainsi que l'intégration des études), Cette inscription est équilibrée en dépenses et en recettes et n'affecte pas dans sa réalisation l'équilibre du budget.

Chapitre 001 – RESULTAT D'INVESTISSEMENT

REPORTE : - 2 330 760 €

Pour mémoire CA 2023 : - 2 660 098 € soit une hausse de 12%

Le résultat reporté 2023, affecté sur l'exercice 2024, s'élève à – 2,33 M€.

Résultat d'investissement :

Au titre de l'exercice 2024, la section d'investissement présente un résultat excédentaire de 373 890 €, en hausse de 13,5% par rapport à 2023 (329 337 €).

Le déficit d'investissement avec reprise des résultats reportés s'établit à – 1 956 870 €
(pour mémoire CA 2023 : - 2 330 761 €).

II. Budget principal

B) Focus sur les ratios

Les ratios sont calculés sur des prévisions budgétaires et non sur des réalisations budgétaires. Pour les moyennes nationales de la strate, les chiffres sont issus de la DGCL "les collectivités locales en chiffres 2024" pour les communes touristiques hors montagne 10 000 - 20 000 habitants.

Ratios obligatoires (page 4 de la maquette)

	Ratios légaux	2024	2023	Moyenne communes touristiques 2023
1	Dépenses réelles de Fonctionnement / pop DGF	1 313	1 295	1 121
2	Produits des impositions directes / pop DGF	901	875	771
3	Recettes réelles de fonctionnement / pop DGF	1 739	1 667	1 378
4	Dépenses d'équipement brut / pop DGF	454	356,1	375
5	Encours de dette / population DGF	362	366,3	847
6	DGF / Pop DGF	28	27,9	107
7	Dépenses de personnel / DRF	52,5%	53,0%	58,2%
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital / RRF	77%	79,6%	88,1%
9	Dépenses d'équipement brutes / RRF	26%	21,4%	27,2%
10	Encours de la dette/ RRF	21%	22,0%	61,5%

Ratios d'analyse financière

Ratio	2024	2023	Evolution
Epargne brute	6 635 208€	5 719 114€	+16%
Taux épargne Brute	24,5%	22,3%	+6%
Capacité de désendettement	0,85 an	1,07 an	-21%
Fonds de roulement	11 324 210 €	10 935 599 €	+3,6%



II. Budget principal

C) Faits marquants de 2024

Durant l'exercice 2024 ont eu lieu les principaux faits suivants :

ANIMATION

- **40ème anniversaire du Printemps des potiers** rebaptisé Festival Bandol Céramique à cette occasion pour s'ouvrir davantage.
- **3ème édition du village italien** organisé sur le quai du port en mai avec la Chambre de Commerce Italienne pour la France à Marseille : beau succès populaire dans une ambiance musicale et festive.
- **Les Anglaises ont la Côte** : exposition de voitures de collection, manifestation renouvelée en décembre avec des voitures du reste du monde.
- **du 30 mai au 2 juin** : Fête des jumelages avec stand de bière allemande, groupe folklorique, compétition sportive de Bandol Jeunes (dans le cadre du jumelage avec les villes de Wehr, Onex et Nettuno),
- **Été 2024** : la commune a reconduit le concept des « Terrasses en Live » en installant 3 scènes de 25m² tout le long du quai de Gaulle, durant 10 jours. Tous les soirs, une programmation jazz/soul/funk était proposée sur chaque scène de 20h à 23h. Grand succès populaire, salué par l'ensemble des commerçants. Retour des Guinguettes Social Club organisées par l'association RPM sur l'esplanade de la plage centrale.
- **80ème anniversaire de la libération de Bandol** : défilé de véhicules de collection de la seconde guerre mondiale, accompagnés d'une troupe en tenue d'époque. La journée est clôturée par un magnifique feu d'artifice sur le thème de la Liberté et un concert pop/rock du groupe « Addis Vengers » sur la place des libérateurs africains qui a rassemblé plusieurs centaines de personnes.

- 
- 
- **Festival « Alors on danse »** durant 3 jours, les 8, 9 et 10 août le long du quai de Gaulle avec des formations musicales entraînant entre swing, guinguette, musique cubaine...
 - **Rentrée** : le traditionnel forum des associations a pris place sur le terrain de boule, autour du kiosque à musique. Les manifestations récurrentes se sont ensuite succédées avec le festival du Polar organisé par le Cercle des Auteurs Bandolais, puis le salon nautique organisé par le Kiwanis Club..
 - **Vacances de la Toussaint** : première édition du Festival « Bandol Circus », organisé avec Chafadou productions et le Casino Partouche. Un tout nouveau festival dédié aux arts du cirque qui a connu un très grand succès populaire, malgré une météo capricieuse.
 - **Grand retour de la Fête des vins** les 7 et 8 décembre avec un nouveau format sur 2 jours et un record de participation : 42 domaines se sont réunis pour partager leur passion et leurs millésimes. Une très belle affluence malgré une pluie particulièrement présente.
 - **Fin d'année** : les festivités ont débuté avec une très belle déambulation lumineuse et musicale des « Anges des glaces » pour le lancement des illuminations le 30 novembre, et la découverte du premier marché de Noël de Bandol installé le long du quai de Gaulle. De nombreuses animations ont été présentées durant les vacances, accompagnées par une patinoire installée près du kiosque à musique et une fabuleuse arrivée du Père Noël par la mer, avec l'association des Pointus légendes et traditions.

CULTURE

THÉÂTRE JULES VERNE :

19 spectacles proposés pour la programmation 2024, avec plus de 3700 spectateurs,

- **Compagnie La Souricière** : Accueil en résidence de création avec le metteur en scène Vincent Franchi, durant une semaine.
- **Etablissements scolaires de Bandol** : de nombreuses médiations culturelles ont été proposées pour les enfants.
- « **Prise de Terre** » proposé dans le cadre des 40 ans du Printemps des potiers, ou encore le spectacle « **Babil** » mis en scène par **Agnès Régolo**. Tous les spectacles ont été préparés en amont avec les équipes enseignantes à l'aide de dossiers pédagogiques et les représentations suivies d'échanges avec les artistes.
- A noter les succès du **spectacle d'Yves Pujol** (400), de **Sherlock Holmes par Christophe Delort** (300), de l'adaptation du « **Magasin des suicides** » par la **Compagnie Nandi** (300), le **Bandol Jazz Club avec Sanseverino** et le dernier spectacle d'**André Manoukian** qui ont fait salle comble.
- **Politique culturelle de la Ville** : en septembre 2024, la commune a réalisé sa première présentation de saison complète 2024-2025 avec un engagement budgétaire pluriannuel afin d'ancrer le théâtre Jules Verne dans la programmation culturelle de Bandol. L'augmentation de la fréquentation s'est caractérisée par une hausse des recettes du théâtre qui ont doublé entre 2023 et 2024, passant de 30 000€ à environ 60 000€.

MEDIATHEQUE :

- **La médiathèque Alfred Kastler** a fêté ses 1 an ! Inaugurée le 23 juin 2023, après des travaux de réaménagement, elle offre aujourd'hui un espace convivial, lumineux et chaleureux, en plein centre-ville.

Son espace de 900 m² en fait un équipement culturel de premier ordre destiné au 3ème lieu de tout un chacun après les 2 premiers que sont la maison et le travail. Un tarif unique de 12 € annuels est proposé. La gratuité décidée par la ville de Bandol, est réservée notamment aux moins de 25 ans, étudiants, bénéficiaires d'allocations sociales, et personnes handicapées.

- **Quelques chiffres** : En 2024 la médiathèque a ouvert ses portes 260 jours et a permis de réaliser 32 991 prêts et de recevoir 54 299 personnes.
 - Animations Adultes : 85 animations pour 1 458 personnes
 - Animations Jeunesse : 82 animations pour 1 066 personnes
 - Réception des scolaires pour le prêt d'ouvrages et les animations : 136 classes pour 2 819 élèves
 - Réception du multi-accueil et crèche : 29 séances pour 296 enfants
 - Activités multimédia :
 - Recettes 2024 multimédia : 2708 euros
 - Fréquentation : 4708 personnes
 - Fréquentation VR + gaming : 1290 personnes

ECOLE DE MUSIQUE :

- **Le projet commun de chorale** avec l'école primaire a été concrétisé le 21 juin 2024 et fut un grand succès.
- **Quelques chiffres** : 158 élèves inscrits à l'école de musique inscrits en cours d'instrument et 33 élèves en éveil musical. Les effectifs de l'école de musique sont constants par rapport à l'année dernière. On peut noter toutefois une augmentation des effectifs féminins (62,5%) et une baisse du pourcentage des élèves adultes (44,3%), Légère augmentation des élèves extérieurs à Bandol et toujours 14 fratries inscrites dans notre école.

EXPOSITIONS :

Depuis 2017, **la Galerie Ravaisou** s'est affirmée comme un lieu de diffusion important en matière d'art contemporain dans le paysage culturel régional. En effet, la commune a construit une programmation ambitieuse dont l'objectif est de rendre accessible ces créations au plus grand nombre.

Afin de sensibiliser au mieux chaque public, de nombreuses actions de médiations sont organisées avec tous les établissements scolaires et périscolaires de la commune.

A noter le succès des expositions monumentales sur le quai de Gaulle avec les artistes **Benoît de Souza et Hervé Nys**. La commune a également pu présenter cette année le travail du peintre-sculpteur Alex'anian, de l'artiste **Grégory Berben** ou encore les photographies de **Sylvain Heraud**.

SPORTS :

- **Rénovation totale du gymnase municipal** : 150 000€ :
 - Installation d'un bardage bois intérieur apportant à la fois une meilleure isolation phonique et un aspect esthétique, moderne et chaleureux.
 - Un nouvel affichage électronique des scores.
 - La remise en peinture du hall d'entrée, des gradins et des rambardes
 - La réfection des sols dans les vestiaires et sanitaires avec un nouveau sol souple pour plus de confort et de sécurité
 - Un nouveau système de contrôle d'accès par badges pour garantir la sécurité des biens et des personnes
 - Espaces de stockage rationalisés et clarifiés : la création en régie d'un local fermé, dédié au matériel du Plan Communal de Sauvegarde
 - Une rénovation complète de l'armoire électrique pour bénéficier d'une installation moderne et plus sécurisée.

- **Jeux Olympiques 2024** : la commune de Bandol est labellisée « Terre de jeux 2024. Elle a ainsi organisé avec les écoles la semaine Olympique et Paralympique avec une grande cérémonie d'ouverture au stade municipal. Puis, une journée grand public dédiée à l'olympisme a été créée en proposant de nombreuses disciplines sur la plage du Casino (beach volley, course, tennis, foot).

- **Événements** : Accompagnement des événements sportifs de la ville tels que le Téléthon, la Bandol Classic, la compétition de surf pro/am, et des diverses manifestations mises en place par les associations, notamment l'organisation du premier tournoi international de padel par le tennis club de Bandol,

EDUCATION : TEMPS DE L'ENFANT

CRECHE :

Chaque semaine, les enfants accompagnés de leur assistante maternelle viennent participer à des activités au sein de la crèche. Ces regroupements s'inscrivent dans le fonctionnement riche et original d'une crèche familiale ; ils sont conçus afin d'aider l'enfant à s'épanouir, acquérir son autonomie en lui offrant un espace et un matériel adaptés.

Les assistantes maternelles participent à tour de rôle à ces jardins d'enfants qui constituent pour elles une formation continue originale : plaisir de participer de manière active aux activités proposées, mais également possibilité de proposer et mener à bien une activité avec un petit groupe d'enfants, en permettant d'utiliser au mieux les possibilités et les richesses de chacune. Habitué au milieu familial de l'assistante maternelle, les enfants vivent ici une transition souple afin de les préparer à la vie collective de l'école.

- **Activités réalisées en 2024 :**

- Réalisation des crêpes avec les enfants le 6 et 8 février 2024,
- Sorties à la médiathèque une fois par mois,
- Petite histoire avec Mme Lascombe de l'Unicef le 15 mai,
- Spectacle de fin d'année le 20/06/2024,
- Expo pour les 35 ans de la convention des droits de l'enfant
- Participation au Téléthon le 29 novembre 2024, réalisation par les enfants d'un pot joliment décoré, avec sablés, qui sera remis aux familles moyennant un don, Pas d'invitation des familles sur la structure car une formation APP était prévue.
- Concours des crèches provençales, 3ème prix gagné avec un chèque de 75€ remis à l'association N'JI
- Venue du lutin du Père Noël sur la crèche 2/12/2024
- Spectacle de Noël le 4 décembre 2024

Tous les moments importants qui rythment la vie de la crèche (galette des Rois, Téléthon, anniversaires, fête de fin d'année...) donnent lieu à de nombreuses semaines de préparation avec les enfants, sans oublier toutes sortes d'activités réalisées au domicile des assistantes maternelles,

- **Formations réalisées en 2024 :**

- APP : 12/02 ; 05/04 ; 24/06 ; 23/09
- RPS : 11/10 et 06/11
- SST : 22 et 23/05

MULTIACCUEIL :

Le Multi-accueil de Bandol est une structure collective ouverte de 08H00 à 18H00 du lundi au vendredi. Il accueille des enfants âgés de 18 mois à 3 ans. Les missions sont de veiller à la santé, la sécurité, le bien-être et le développement des enfants accueillis, mais aussi l'accompagnement des familles.

- **Quelques chiffres** : 70 enfants accueillis en 2024 : 34 504 heures de fréquentation réalisées par les enfants et 35 531 heures facturées aux familles pour une capacité d'accueil modulée de 49 270 heures.
- **Travaux et aménagements** : Installation de barrières pour délimiter les espaces de vie, installation d'un nouveau système d'ouverture du portail, travaux à l'étage avec réfection de la toiture, mise en place de nouveaux horaires
- **Les activités récurrentes** :
 - Les sorties à la médiathèque en compagnie des parents
 - Les sorties dans le parc
 - Les activités autour de l'eau
 - Les activités culinaires
 - Les activités manuelles
 - Les ateliers avec les parents
 - L'éveil corporel
 - Le partenariat avec l'association « lire et faire lire »
- **Activité 2024** :
 - Carnaval des enfants
 - Sorties à la médiathèque
 - Kermesse « La forêt enchantée » le vendredi 28 juin 2024
 - Réalisation de livrets souvenirs pour chaque enfant.
 - mise en place d'ateliers parents /enfants
 - Ateliers parents/enfants pour le Téléthon
 - Lutin de Noël le lundi 2 décembre
 - Spectacle de Noël pour les petits à la salle Pagnol avec la compagnie Popatex le mercredi 4 décembre.
 - Réalisation de petits films sur la vie des enfants au sein du multi-accueil et destiné aux parents.
 - Travail autour de la nature et travail autour de l'autonomie au moment des repas.

BANDOL JEUNE :

- **Le service Bandol Jeunes** est composé de 2 structures :
 - Le centre « Carré jeunes » qui a pour mission d'accueillir les CM2 et collégiens tous les jours après les cours ainsi que tous les mercredis. Des activités sportives, manuelles, culturelles et de loisirs y sont proposées ainsi que de l'aide aux devoirs une fois par semaine.
 - Les centres « Espace Caroline Croso » et « Buffon » pour les vacances. Ces deux structures sont ouvertes pour les vacances scolaires et proposent des plannings d'animations très variés, bivouacs et soirées.

- **Faits marquants Bandol jeunes :** Une année très intense pour le service, une forte augmentation du nombre de jeunes en périscolaire et la structure de Buffon. Les différents projets mis en place :
 - Fonctionnement à deux structures dissociées durant les vacances scolaires
 - Création d'un projet bivouac par les jeunes de Buffon (séjour au Verdon)
 - Séjour jumelage pour 6 jeunes en février 2024
 - Séjour pour 36 jeunes dans la ville de Milan et dans le parc à thème Gardaland en avril 2024
 - Bivouac « koh lanta » de 2 jours et 1 nuit une trentaine de jeunes
 - L'accueil d'un groupe de jeunes Allemands, Italien et Suisse en juillet
 - La guinguette des familles
 - L'école buissonnière
 - Soirée familles (Halloween)
 - Initiation et découvertes de nouvelles activités sportives (terrestres et nautiques)
 - Projet culinaire
 - Projet intergénérationnel
 - Les jeux olympiques en lien avec le collège
 - Journée sportive pour le jumelage
 - Activités manuelles, musicales et sportives sur la pause méridienne
 - Activités sportives au collège sur la pause méridienne
 - Participation aux journées thématiques Unicef (CIDE, journée de la paix, semaine de l'environnement, CDJ, UNIDAY...)
 - Participation au téléthon
 - Mise en place de la collecte des boîtes de Noël
 - Projet inter-centre sur chaque période de vacances scolaires.

- **Quelques chiffres 2024 :**
 - 60 à 80 jeunes par jour durant les petites vacances scolaires
 - 120 à 150 jeunes différents inscrits sur une période d'été
 - 40 à 48 jeunes sur la pause méridienne au collège par jour
 - 35 à 50 jeunes chaque soir en périscolaire

III. Compte administratif budgets annexes

A) Budget du parc de stationnement

Budget annexe en M4, la régie des parkings est un SPIC dont les recettes proviennent essentiellement des facturations des places des différents parcs de stationnement, à savoir le parking du Casino, le parking Central, le parking du 11 Novembre ainsi que le parking des Tuileries.

Au vu du caractère commercial de l'activité et du secteur soumis à concurrence, il a été instauré depuis 2023 l'assujettissement à l'Impôt sur les Sociétés (IS) sur demande de l'administration fiscale. Un projet de construction d'un parking en silo est en cours d'étude. L'investissement est estimé à 8 M€ HT et serait financé par l'emprunt ainsi que par la consommation du fonds de roulement.

Tous les montants sur ce budget sont HT.

SECTION D'EXPLOITATION

LES RECETTES D'EXPLOITATION : 2 664 487 €

Pour mémoire CA 2023 : 2 218 909 € soit une hausse de 20,1 %

Les recettes d'exploitation sont constituées :

- **de recettes réelles qui se caractérisent par un flux financier et ayant un impact sur l'équilibre budgétaire**
(chapitres 70, 013)
- **De recettes dites d'ordre qui n'occasionnent aucun mouvement de trésorerie et restent équilibrées en dépenses et en recettes**
(Chapitre 002)

La hausse de 20,1 % s'explique par :

- un chiffre d'affaires en augmentation de 18,3% (+272 k€)
- la reprise du résultat d'exploitation de 2023 en augmentation de 23,1 % (+166 k€)

Les recettes réelles :

Chapitre 70 - PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES : 1 767 223 €

Pour mémoire CA 2023 : 1 494 412 € soit une hausse de 18,3 %

Ce chapitre est composé des recettes liées aux ventes de place de parkings et d'abonnements. En 2024, les recettes ont augmenté près de 270 k€ soit 18,3 % par rapport à 2023.

Chapitre 013 – ATTENUATIONS DE CHARGES : 4 923 €

Les recettes dans ce chapitre correspondent aux remboursements sur la rémunération du personnel (contrat d'insertion, indemnités journalières et l'assurance) ainsi qu'aux remboursements des charges sur les détachements et remboursements CNRACL (Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales).

Chapitre 75 – AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE : 27 €

Il s'agit de régularisations comptables

Chapitre 77 –PRODUITS EXCEPTIONNELS : 8 774 €

Il s'agit essentiellement de pénalités reçues.

Les recettes d'ordre :

Chapitre 002 – RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE : 883 540€

Pour mémoire CA 2023 : 717 613€ soit une baisse de 23 %

Le résultat reporté 2023, affecté sur l'exercice 2024, s'élève 883 540 €.

III. Compte administratif budgets annexes

A) Budget du parc de stationnement

SECTION D'EXPLOITATION

LES DEPENSES D'EXPLOITATION : 1 515 325 €

Pour mémoire CA 2023 : 1 185 365 € soit une hausse de 27,8 % (+ 329 960 €)

Les dépenses d'exploitation sont constituées :

- **de dépenses réelles qui se caractérisent par un flux financier et ayant un impact sur l'équilibre budgétaire**
(chapitres 011, 012, 65, 66, 67, 68, 69)
- **De recettes dites d'ordre qui n'occasionnent aucun mouvement de trésorerie et restent équilibrées en dépenses et en recettes**
(chapitres 042, 023)

La hausse de 27,8 % par rapport à 2023 (+330 k€) s'explique par :

- Le rattrapage de la redevance d'utilisation du domaine public maritime relative aux terre-pleins du casino (avenant n°2) : + 135 k€
- L'assujettissement à l'impôt sur les sociétés : + 114 k€
- Une augmentation des frais de personnel dans le cadre de l'ajustement de la facturation par le budget principal : +61 k€

Les dépenses réelles :

Chapitre 011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL : 392 605 €

Pour mémoire CA 2023 : 396 455 € soit une baisse de 1 %

Ces dépenses sont constituées principalement :

- des fluides
- des achats alimentaires et de petits équipements
- des entretiens et réparations
- des locations
- des publications, honoraires, frais postaux et assurances
- des frais de déplacement et de transport

Chapitre 012 - CHARGES DE PERSONNEL : 502 500 €

Pour mémoire CA 2023 : 441 227 € soit une hausse de 13,9 %

Ce chapitre correspond :

- aux charges liées à la rémunération des agents et aux charges connexes, la médecine du travail, l'assurance du personnel et certaines prestations sociales légales pour un montant de 400 k€
- Au remboursement au budget principal des charges de personnel relatives à la gestion du budget annexe de la régie des parkings pour un montant de 103 k€.

La hausse constatée depuis 2023 correspond à un ajustement des frais de personnel facturés par le budget principal dans le cadre de la gestion de ce budget annexe.



Chapitre 65 – AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE :

180 808 €

Ces crédits ont servi à régler les redevances domaniales au titre de l'exercice 2024,

Chapitre 66 – CHARGES FINANCIERES :

62 360 €

Il s'agit essentiellement de la charge d'intérêts des emprunts de la régie des parkings. L'accès à un taux faible ces dernières années permet de bénéficier aujourd'hui d'intérêts peu élevés.

Chapitre 68 – DOTATIONS AUX PROVISIONS :

362 €

Ces dépenses concernent la constitution de provisions pour dépréciations, pour risques ou pour charges dans le cadre du principe de prudence.

Chapitre 69 – IMPOTS SUR LES BENEFICES :

113 846 €

L'impôt sur les sociétés s'établit à 113 846 € pour 2024. Le taux réduit de 15% a bien été appliqué sur la tranche de résultat net comptable à hauteur de 42 500 €.





Les dépenses d'ordre :



Chapitre 042 – OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS :

262 825 €

Ce chapitre comporte les dotations aux amortissements de l'exercice 2024 pour 262 825 €. Ces dépenses d'ordre participent à la constitution de l'autofinancement, car elles ont leur contrepartie en recettes d'investissement au chapitre 040.

Résultat d'exploitation :

La section d'exploitation présente, hors reprise des résultats 2023, un résultat excédentaire de 1 149 163 €, en hausse de 11,2% par rapport à 2023 (1 033 544 €).



III. Compte administratif budgets annexes

A) Budget du parc de stationnement

SECTION INVESTISSEMENT

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT : 412 829 (€)

Pour mémoire CA 2023 : 1 680 326 € soit une baisse de 75%

Les recettes d'investissement sont constituées :

- de recettes réelles qui se caractérisent par un flux financier et ayant un impact sur l'équilibre budgétaire (chapitre 16)
- De recettes dites d'ordre qui n'occasionnent aucun mouvement de trésorerie et restent équilibrées en dépenses et en recettes (chapitres 040, 021)

La hausse de 75% s'explique par la reprise résultats en 2023 (compte 1068 = 1,32 M€). Les autres recettes sont stables.

Les recettes réelles :

Chapitre 10 – 10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES : 150 004 €

Ce chapitre constitue les excédents de fonctionnement capitalisés pour un montant de 150 k€.

Les recettes d'ordre :

**Chapitre 040 – OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS :
262 825 €**

Ce chapitre globalisé a sa contrepartie en dépenses de fonctionnement au⁴⁴ chapitre 042 au titre des dotations aux amortissements de 2024 pour 262 825 €.

III. Compte administratif budgets annexes

A) Budget du parc de stationnement

SECTION INVESTISSEMENT

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT : 385 612 €

Pour mémoire CA 2023 : 1 811 628 € soit une baisse de 79%

Les dépenses d'investissement sont constituées :

- de dépenses réelles qui se caractérisent par un flux financier et ayant un impact sur l'équilibre budgétaire
(chapitres 16, 20, 21, 23)
- De dépenses dites d'ordre qui n'occasionnent aucun mouvement de trésorerie et restent équilibrées en dépenses et en recettes
(chapitre 001)

La baisse de 79% s'explique par un niveau d'investissement important en 2023 (1,69 M€) comparé à 2024 (146 k€). Ces dépenses de 2023 concernent les travaux effectués sur le parking du 11 novembre.

Les dépenses réelles :

**Chapitre 16 – EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES :
107 860€**

Ce chapitre est constitué du remboursement du capital de la dette.

**Chapitre 20 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES :
24 000 €**

Ce chapitre concerne les études dans le cadre du projet de parking en silo, ainsi que des travaux des parkings de la commune.

Chapitre 21 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES : 73 004 €

Ce chapitre concerne principalement :

- L'aménagement du parc de stationnement
- l'acquisition de caméras

Chapitre 23 – IMMOBILISATIONS EN COURS : 49 446 €

Les dépenses sur ce chapitre concernent des travaux sur le parc de stationnement.

Les dépenses d'ordre :

Chapitre 001 – RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE : 131 302 €

Le résultat reporté 2023, affecté sur l'exercice 2024, s'élève à – 131 302 €.

Résultat d'investissement :

La section d'investissement présente, hors reprise du résultat 2023 (-131 302 €), un résultat excédentaire de 27 217 €.

III. Compte administratif budgets annexes

B) Budget du port de Bandol

Budget annexe en M4, le port de Bandol est géré sur un budget annexe en M4. La Société de Gestion du port de Bandol (SoGeBa) est la société d'économie mixte à qui il a été confiée la gestion du port via une convention de quasi-régie. La commune de Bandol agit comme un actionnaire majoritaire.

Les principales dépenses d'investissement sont réalisées par la SoGeBa, ce qui explique le faible volume des inscriptions budgétaires.

Tous les montants sur ce budget sont TTC.

SECTION D'EXPLOITATION

LES RECETTES D'EXPLOITATION : 289 747 €

Pour mémoire CA 2023 : 283 399 € soit une hausse de 2,2%

Les recettes d'exploitation sont constituées :

- **de recettes réelles qui se caractérisent par un flux financier et ayant un impact sur l'équilibre budgétaire (chapitre 75)**
- **De recettes dites d'ordre qui n'occasionnent aucun mouvement de trésorerie et restent équilibrées en dépenses et en recettes (chapitres 042, 002)**



Les recettes réelles :



Chapitre 75 – AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE : 274 116 €

Ce chapitre est composé des redevances de la convention de quasi-régie au titre de la part fixe et de la part variable.

Les recettes d'ordre :

Chapitre 042 – OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS : 15 631 €

Ce chapitre comporte l'étalement des subventions reçues et trouve sa contrepartie au chapitre 040 en dépenses d'investissement.

Chapitre 002 – RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE : 50 836 €

Le résultat reporté 2023, affecté sur l'exercice 2024, s'élève 50 836 €.



III. Compte administratif budgets annexes

B) Budget du port de Bandol

SECTION D'EXPLOITATION

LES DEPENSES D'EXPLOITATION : 439 185 €

Pour mémoire CA 2023 : 444 760 € soit une baisse de 1,2 %

Les dépenses d'exploitation sont constituées :

- de dépenses réelles qui se caractérisent par un flux financier et ayant un impact sur l'équilibre budgétaire (chapitres 011, 66)
- De dépenses dites d'ordre qui n'occasionnent aucun mouvement de trésorerie et restent équilibrées en dépenses et en recettes (chapitre 042)

Les dépenses réelles :

**Chapitre 011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL :
10 980 €**

Ces dépenses sont constituées principalement :

- des entretiens et réparations
- d'honoraires
- de cotisations d'assurances

Chapitre 66 – CHARGES FINANCIERES : 22 912 €

Il s'agit essentiellement de la charge d'intérêts des emprunts du budget du port. L'accès à un taux faible ces dernières années permet de bénéficier aujourd'hui d'intérêts peu élevés.

Les dépenses d'ordre :

Chapitre 042 – OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS : 421 000 €

Ce chapitre comporte les inscriptions des dotations aux amortissements de l'exercice 2025 pour 421 000 €. Ces dépenses d'ordre participent à la constitution de l'autofinancement, car elles ont leur contrepartie en recettes d'investissement au chapitre 040.

Résultat d'exploitation :

La section d'exploitation présente, hors reprise du résultat 2023, un résultat déficitaire de 149 437 €.

Ce résultat déficitaire s'explique par le volume des dotations aux amortissements des investissements réalisés depuis 1996. Ce montant est amené à se réduire dans les prochaines années au gré des immobilisations totalement amorties.

III. Compte administratif budgets annexes

B) Budget du port de Bandol

SECTION D'INVESTISSEMENT

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT : 1 500 273 €

Pour mémoire CA 2023 : 1 483 056 € soit une hausse de 1,1 %

Les recettes d'investissement sont constituées :

- **de recettes réelles qui se caractérisent par un flux financier et ayant un impact sur l'équilibre budgétaire**
(chapitre 10)
- **De recettes dites d'ordre qui n'occasionnent aucun mouvement de trésorerie et restent équilibrées en dépenses et en recettes**
(chapitres 040, 001)

Les recettes réelles :

**Chapitre 10- DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES :
7 188 €**

Il s'agit du FCTVA qui correspond au remboursement partiel (14,404% au lieu de 16,67%) de la TVA sur les investissements payés en N-1.

Les recettes d'ordre :

**Chapitre 040 – OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT
ENTRE SECTIONS : 406 293 €**

Ce chapitre globalisé comporte les inscriptions des dotations aux amortissements de l'exercice 2025 pour 406 293 €.

**Chapitre 001 – RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE
: 1 086 792 €**

Le résultat reporté 2023, affecté sur l'exercice 2024, s'élève à 1 086 792 €.

III. Compte administratif budgets annexes

B) Budget du port de Bandol

SECTION D'INVESTISSEMENT

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT : 367 062 €

Pour mémoire CA 2023 : 396 263 € soit une baisse de 7,4 %

Les dépenses d'investissement sont constituées :

- **de dépenses réelles qui se caractérisent par un flux financier et ayant un impact sur l'équilibre budgétaire**
(chapitres 16, 20, 23)
- **de dépenses dites d'ordre qui n'occasionnent aucun mouvement de trésorerie et restent équilibrées en dépenses et en recettes**
(chapitres 040)

Les dépenses réelles :

**Chapitre 16 – EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES :
330 473 €**

Ce chapitre est constitué du remboursement du capital de la dette : 330 473 €.

**Chapitre 20 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES :
11 244 €**

Ce chapitre concerne les études qui ont été réalisées en 2024.



Chapitre 23 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES : 9 714 €

Ce chapitre concerne des travaux liés au port réalisés en 2024.

Les dépenses d'ordre :

Chapitre 040 – OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS : 15 631 €

Ce chapitre comporte l'étalement des subventions reçues . Ces dépenses d'ordre ont leur contrepartie en recettes de fonctionnement au chapitre 042.

Résultat d'investissement :

La section d'investissement présente, hors reprise du résultat 2023, un résultat excédentaire de 46 419 €.



III. Compte administratif budgets annexes

C) Budget de la chambre funéraire

Budget annexe en M4, les principales dépenses concernent l'entretien du matériel tandis que les recettes pour l'admission en chambre funéraire en constituent les seules ressources.

Tous les montants sur ce budget sont TTC.

SECTION D'EXPLOITATION

LES RECETTES D'EXPLOITATION : 78 712 €

Pour mémoire CA 2023 : 66 005 € soit une hausse de 19 %

Les recettes d'exploitation sont constituées :

- de recettes réelles qui se caractérisent par un flux financier et ayant un impact sur l'équilibre budgétaire (chapitre 70)
- de recettes dites d'ordre qui n'occasionnent aucun mouvement de trésorerie et restent équilibrées en dépenses et en recettes (chapitre 002)

Les recettes réelles :

Chapitre 70 – PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES : 20 010 €

Ce chapitre est composé des recettes pour l'admission en chambre funéraire.

Les recettes d'ordre :

Chapitre 002 – RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE : 58 702 €

Le résultat reporté 2023, affecté sur l'exercice 2024, s'élève 58 702 €.

SECTION D'EXPLOITATION

LES DEPENSES D'EXPLOITATION : 7 041 €

Pour mémoire CA 2023 : 7 303 € soit une baisse de 19 %

Les dépenses d'exploitation sont constituées :

- **de dépenses réelles qui se caractérisent par un flux financier et ayant un impact sur l'équilibre budgétaire**
(chapitres 011, 012)
- **de dépenses dites d'ordre qui n'occasionnent aucun mouvement de trésorerie et restent équilibrées en dépenses et en recettes**
(chapitre 042)

Les dépenses réelles :

Chapitre 011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL : 2 317 €

Ces dépenses sont constituées principalement de prestations de services.

Chapitre 012 – CHARGES DE PERSONNEL : 3 704 €

Ces crédits concernent les frais de personnels facturés par le budget principal. ⁵⁵



Les dépenses d'ordre :



Chapitre 042 – OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS : 1 020 €

Ce chapitre comporte les dotations aux amortissements de l'exercice 2024 pour 1 020 €. Ces dépenses d'ordre participent à la constitution de l'autofinancement, car elles ont leur contrepartie en recettes d'investissement au chapitre 040.

Résultat d'exploitation :

La section d'exploitation présente, hors reprise du résultat 2023, un résultat excédentaire de 8 657 €.



III. Compte administratif budgets annexes

C) Budget de la chambre funéraire

SECTION D'INVESTISSEMENT

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT : 3 912 €

Pour mémoire CA 2023 : 3 953 € soit une baisse de 1 %

Les recettes d'investissement sont constituées :

- de recettes réelles qui se caractérisent par un flux financier et ayant un impact sur l'équilibre budgétaire (chapitre 10)
- de recettes dites d'ordre qui n'occasionnent aucun mouvement de trésorerie et restent équilibrées en dépenses et en recettes (chapitres 040, 001)

Les recettes réelles :

Chapitre 10 – DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES : 208 €

Ce chapitre comporte les recettes du FCTVA au titre des dépenses de 2023.

Les recettes d'ordre :

Chapitre 040 – OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS : 1 020 €

Ce chapitre globalisé comporte les inscriptions des dotations aux amortissements₅₇ de l'exercice 2024 pour 1 020 €.



Chapitre 001 – RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE : 2 683 €



Le résultat reporté 2023, affecté sur l'exercice 2024, s'élève à 2 683 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT : 0 €

Aucun investissement n'a été réalisé en 2024 sur ce budget.

Résultat d'investissement :

La section d'investissement 2024 présente, hors reprise du résultat 2023, un résultat excédentaire de 3 912 €.



Synthèse des résultats 2024 :

BUDGET PRINCIPAL

FONCTIONNEMENT	
Résultat 2024	5 650 937,36
reprise résultat 2023	7 630 142,44
Solde	<u>13 281 079,80</u>
INVESTISSEMENT	
Résultat 2024	373 890,25
reprise résultat 2023	- 2 330 760,39
Solde	<u>- 1 956 870,14</u>
Résultat de clôture 2024 =	11 324 209,66

BUDGET PARC DE STATIONNEMENT

EXPLOITATION	
Résultat 2024	265 622,08
reprise résultat 2023	883 540,48
Solde	<u>1 149 162,56</u>
INVESTISSEMENT	
Résultat 2024	158 519,44
reprise résultat 2023	- 131 302,05
Solde	<u>27 217,39</u>
Résultat de clôture 2024 =	1 176 379,95

BUDGET PORT DE BANDOL

EXPLOITATION	
Résultat 2024	- 149 437,38
reprise résultat 2023	50 836,48
Solde	<u>- 98 600,90</u>
INVESTISSEMENT	
Résultat 2024	46 418,87
reprise résultat 2023	1 086 792,02
Solde	<u>1 133 210,89</u>
Résultat de clôture 2024 =	1 034 609,99

BUDGET CHAMBRE FUNERAIRE

EXPLOITATION	
Résultat 2024	12 969,00
reprise résultat 2023	58 701,88
Solde	<u>71 670,88</u>
INVESTISSEMENT	
Résultat 2024	1 228,45
reprise résultat 2023	2 683,13
Solde	<u>3 911,58</u>
Résultat de clôture 2024 =	75 582,46



La présentation des données budgétaires :

- 
- **Les comptes des communes sont publiés sur le site**
<http://www.collectivites-locales.gouv.fr>



Glossaire

Dépenses réelles de fonctionnement (DRF):

Total des dépenses de la colonne mouvements réels de la balance générale, en section de fonctionnement.

Recettes réelles de fonctionnement (RRF):

Total des recettes de la colonne mouvements réels de la balance générale en section de fonctionnement.

Dotation globale de fonctionnement reçue en fonctionnement:

Prélèvement opéré sur le budget de l'État et distribué aux collectivités locales

FPIC:

Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) a été mis en place en 2012. Il constitue le premier mécanisme national de péréquation horizontale pour le secteur communal.

Taxe sur les résidences secondaires (THRS) :

La taxe d'habitation sur les résidences principales sera définitivement supprimée en 2023. Les résidences secondaires ne sont en revanche pas exemptées du paiement de cette taxe.

Le montant de la taxe est calculé d'après la valeur locative cadastrale de l'habitation et de ses dépendances, sur la base des taux fixés par les collectivités locales. Le taux de la THRS peut être majoré entre 5% et 60%.

Attribution de compensation

L'attribution de compensation est un transfert financier positif ou négatif obligatoire entre les communes et l'EPCI. Elle a pour fonction d'assurer la neutralité budgétaire des transferts de charges entre l'EPCI et ses communes membres. Pour chaque commune, l'attribution de compensation est égale à ce que la commune "apporte" en termes de fiscalité économique (la liste détaillée des impositions prises en compte est décrite au V* de l'article 1609 nonies C du code général des impôts), moins ce qu'elle coûte en termes de charges transférées à son EPCI.

Glossaire

Épargne brute :

Recettes réelles de fonctionnement (hors cessions d'immobilisation) – Dépenses réelles de fonctionnement. C'est donc l'épargne de gestion minorée des intérêts de la dette. L'excédent contribue au financement de la section d'investissement. Elle matérialise l'autofinancement dégagé sur les opérations courantes de la section de fonctionnement, avant prise en compte des éléments exceptionnels (produits des cessions d'immobilisation).

Taux d'épargne brute:

Épargne brute/Recettes réelles de fonctionnement, en %. Il indique la part de recettes de fonctionnement pouvant être consacrée pour investir et/ou rembourser la dette. Il s'agit de la part des recettes réelles de fonctionnement qui n'est pas absorbée par les dépenses récurrentes de fonctionnement.

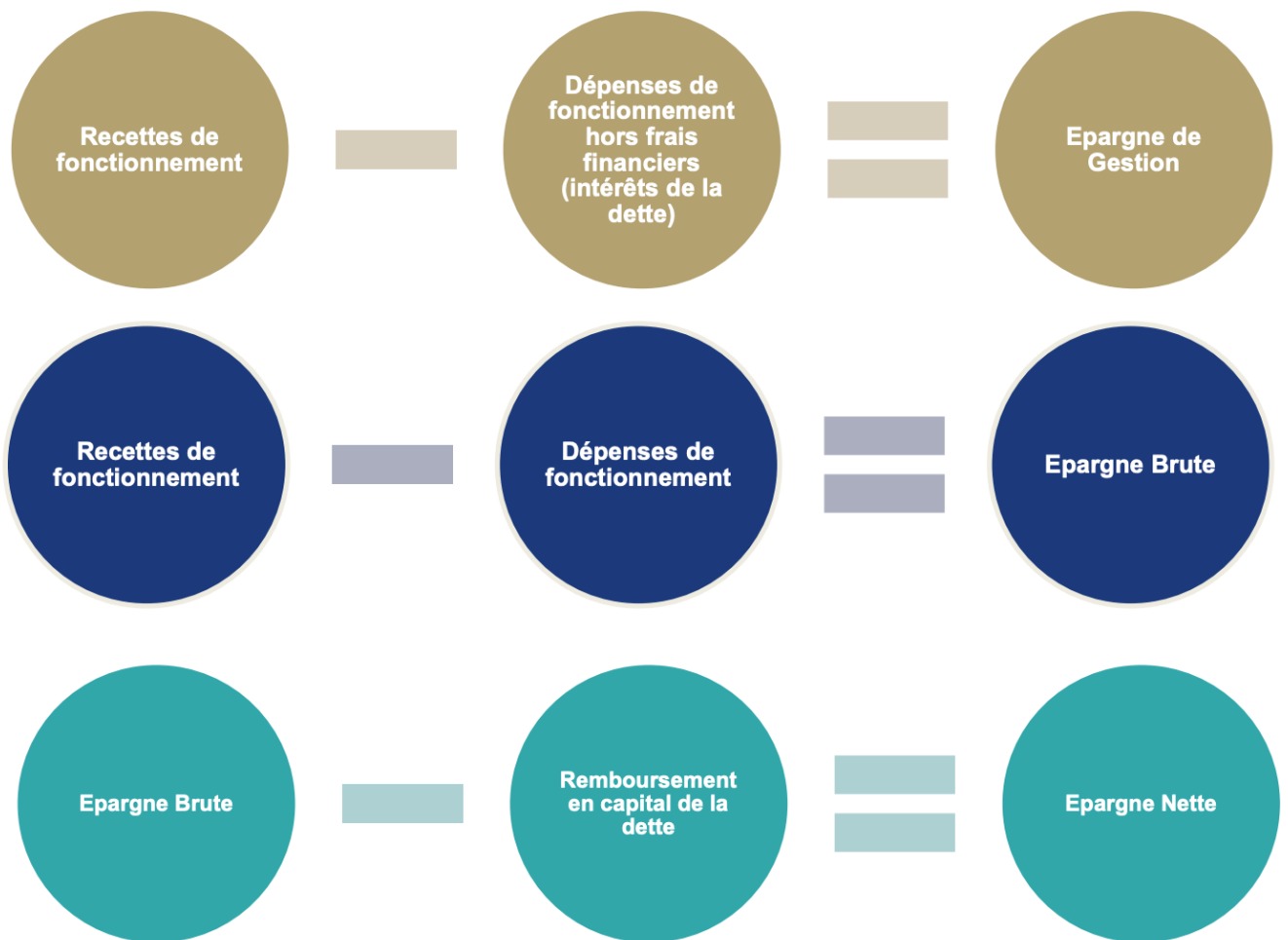
Épargne nette :

Épargne brute – le remboursement en capital de la dette. L'épargne nette exprime le montant des recettes de fonctionnement pouvant être consacré aux dépenses d'investissement après remboursement du capital de la dette soit l'épargne disponible. Une épargne nette positive signifie que le remboursement en capital de la dette peut être couvert par l'excédent de la section de fonctionnement (l'épargne brute).

Niveau du fonds de roulement de fin d'exercice (ou appelé excédents de fin d'année) :

Fonds de roulement début d'exercice – résultat de l'exercice), L'analyse financière classique et notamment les magistrats financiers des Chambres régionales des Comptes retiennent un niveau équivalent à deux mois de dépenses de personnel.

Zoom sur les épargnes



Glossaire

Annuité de la dette:

Composée du montant des intérêts des emprunts et du montant du remboursement du capital.

Capacité de désendettement :

Encours de dette au 31/12/N rapportée à l'épargne brute. Ce ratio est exprimé en nombre d'années et mesure la solvabilité financière d'une collectivité. Il permet de déterminer le nombre d'années théoriquement nécessaire pour rembourser intégralement le capital de la dette, en supposant que la collectivité y consacre la totalité de son épargne brute.

Potentiel fiscal

C'est un indicateur de la richesse fiscale de la commune. Le potentiel fiscal d'une commune est égal à la somme que produiraient les taxes directes de cette collectivité si l'on appliquait aux bases le taux moyen national d'imposition. Il mesure la capacité qu'a la collectivité à lever des produits fiscaux sur son territoire.

Potentiel financier

C'est le potentiel fiscal majoré de la dotation forfaitaire perçue par les communes.

Effort Fiscal

Il permet de mesurer la pression fiscale exercée sur le territoire de la collectivité. Il est constitué du rapport entre les produits fiscaux levés sur le territoire de la commune (commune et EPCI) et le potentiel fiscal.

Taxe sur le foncier bâti (TFB) :

La taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) est un impôt local qui concerne les propriétaires d'un bien immobilier ou les usufruitiers. La taxe foncière sur les propriétés bâties est établie pour l'année entière dans la commune où est situé le bien imposable et d'après la situation au 1^{er} janvier de l'année d'imposition. Ainsi, par exemple, si vous êtes propriétaire au 1^{er} janvier, vous êtes redevable de la taxe foncière pour l'année entière, même si vous vendez le bien au cours de l'année. Le mode de calcul de l'impôt associe valeur cadastrale et taux votés par les collectivités territoriales.

Glossaire

Intégration de nouvelles ressources dans le calcul du potentiel fiscal

PERIMETRE ACTUEL

Produit théorique TFB TFNB TH (bases communales x taux moyen national)+ Taxe additionnelle à la TFNB

Redevance des mines, prélèvement sur le produit des jeux, surtaxe sur les eaux minérales, DCRTP, FNGIR + attribution de compensation perçue (communes en FPU)

Impôts économiques (CFE, CVAE, IFER, TASCOM) au prorata de la pop. de la communes au sein de l'EPCI

TH de l'EPCI répartie au prorata de la pop. de la commune

PÉRIMÈTRE DEPUIS 2022

Fraction de la TVA n-1 perçue par l'EPCI répartie au prorata de la pop. de la commune

DMTO (moyenne des 3 dernières années)
TLPE- Taxe sur les pylônes- Majoration de THRS
Taxe additionnelle à la taxe sur installations nucléaires

Modification du périmètre de calcul de l'effort fiscal

PERIMETRE ACTUEL

Produit de TFB + TFNB + THRS perçu par la commune

Produit de la taxe additionnelle au foncier non bâti

Produit THRS + TFB + TFNB perçu par l'EPCI sur le territoire de la commune

Produit de TEOM / REOM perçu par l'EPCI sur le territoire de la commune

PÉRIMÈTRE DEPUIS 2022